

# **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché en procédure adaptée (art 28 CMP)**

## **Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un logement en centre bourg de Josselin**

**Maître de l'ouvrage : COMMUNE DE JOSSELIN- Mairie**

Place Alain de Rohan – B.P.36  
56120 JOSSELIN

Tél : 02.97.22.24.17 – Fax : 02.97.75.69.12

E-mail : [mairie@josselin.com](mailto:mairie@josselin.com)

**Ordonnateur : Monsieur le Maire de JOSSELIN**

**Comptable Public assignataire : Monsieur le Comptable du Trésor**

**Date et heure limites de réception des offres  
22 mai 2015 à 12 h 00**

## **1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation porte sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un logement en centre bourg de Josselin, au sens de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 consolidée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

**Chantier expérimental à vocation pédagogique** porté par une collectivité visant à :

- obtenir un produit fini concurrentiel avec une construction neuve en périphérie ;
- fiabiliser les estimations préliminaires de sorte à recréer un intérêt pour la rénovation et donc générer une confiance ;
- créer un modèle reproductif qui puisse intéresser les porteurs de projets particuliers.

### **1.1 – Mode de passation**

La présente consultation porte sur la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

A l'initiative du pouvoir adjudicateur, des négociations pourront être engagées avec les candidats les mieux placés à l'issue de l'analyse des offres selon les critères énoncés à l'article 6 du présent règlement.

Des auditions pourront être organisées sur convocation (*probablement dès la semaine 22*).

### **1.2 – Caractéristiques principales**

Objectif de la mission et lieux d'exécution :

La mission est une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un logement en centre bourg de Josselin d'environ 130 m<sup>2</sup> de type T4 avec garage si possible.

Compétences :

Chaque candidature devra présenter au minimum les compétences suivantes : Architectes, mandataire – bureau d'étude fluide, électricité et thermique – Economiste de la construction

Éléments de mission :

La mission de maîtrise d'œuvre est une mission de base au sens de la loi MOP comprenant les éléments suivants : ESQ – APS – APD – PRO – EXE – ACT – VISA – DET – OPC – AOR.

Délais d'exécution :

La durée de la mission est de 16 mois, hors délai de période de parfait achèvement.

Le marché est exécutoire à compter de la notification au prestataire de l'ordre de service de démarrage.

Le marché prendra fin à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement, soit un an après la réception du chantier ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont toutes levées à la fin de la période.

Les contraintes de dates, concernant les demandes de financement, imposent que l'APS soit réalisé pour le 31 juillet 2015.

Date prévisionnelle de début des prestations

8 juin 2015.

### **1.3 – Présentation des offres**

Les candidats doivent produire à l'appui de leur offre un dossier complet accompagné des pièces suivantes datées et signées par eux.

Excepté l'imprimé DC1 qui n'est à fournir que par le mandataire, qui se charge de le faire signer à ses cotraitants, les autres pièces sont à fournir par chaque cotraitant en cas de groupement

Pièces relatives à la candidature :

- la lettre de candidature de type DC1 ;
- la déclaration du candidat de type DC2 ;
- les attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle.

### Pièces relatives à l'offre :

L'offre transmise par le candidat devra contenir :

- l'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé par les représentants qualifiés de ou des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché, avec une répartition du montant d'honoraires ;
- le présent règlement de consultation daté et signé ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) joint à accepter sans aucune modification ;
- une note méthodologique comprenant :
  - un mémoire exposant la méthode et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs définis.
  - une liste de ses références les plus significatives exécutées au cours des 5 dernières années dont la nature et la complexité devront être comparables, équivalentes à celle de la présente mission.
  - une présentation des moyens professionnels et humains, les CV et titres professionnels, diplômes des personnes qui seront chargées du dossier.  
La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des attestations professionnelles prouvant de sa compétence à prendre en charge ce marché.
  - un engagement sur la disponibilité des personnes en charge du dossier, notamment pendant le temps du chantier.
  - un échancier d'exécution par élément de mission

## **2 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET DATE LIMITE DE RECEPTION**

### **2.1 - Forme des offres**

La proposition globale comprendra l'ensemble des pièces administratives et relatives à l'offre.

Le prestataire doit retourner son offre datée et signée par lui. Toute personne chargée d'agir comme représentant du prestataire doit être préalablement désignée par lui auprès de la commune de JOSELIN par écrit, et doit être en mesure de justifier de ses pouvoirs à toute requête de celle-ci.

L'offre globale détaillée et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement. Tout prix gratté ou surchargé doit être confirmé et paraphé par le signataire, faute de quoi l'offre pourra être considérée comme nulle.

Il devra valider le mode de paiement requis par le maître d'ouvrage, à savoir : en euros nets à 30 jours de réception de la facture par la commune par virement bancaire exclusivement.

### **2.2 - Date limite de réception des offres :**

La proposition globale du prestataire, obligatoirement rédigée en langue française, devra être envoyée dans une enveloppe cachetée et devra parvenir à l'adresse figurant ci-après avant le :

**22 mai 2015 avant 12 heures**

En Mairie de JOSSELIN – place Alain de ROHAN – B.P.36 – 56120 JOSSELIN.

Elle portera en référence la mention « Maîtrise d'œuvre Réhabilitation d'un logement en centre bourg de Josselin » - Ne pas ouvrir.

### Avertissement :

Les offres pourront également être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

## **3 – VALIDITE DES OFFRES**

Les prix seront réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois zéro (M0, mois précédent celui de la date limite de remise des offres). Le prestataire restera engagé pendant un délai de 90 jours calendaires, à partir de la date limite fixée à l'article 2.2. ci-dessus pour la réception des offres.

Il ne pourra, pour aucun motif de son propre fait, revenir, pendant cette période, sur les prix et conditions de son offre.

## **4 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite aux propositions reçues au titre de la consultation, à savoir déclarer la consultation infructueuse si aucune offre ne lui paraît acceptable.

Le prestataire non retenu ne pourra prétendre à aucune indemnité, pour quelque motif que ce soit.  
La collectivité locale ne sera engagée qu'après notification du marché au prestataire.

## **5 – DUREE DU MARCHÉ**

Le marché prendra effet à partir de la date de notification jusqu'à la plus tardive des dates suivantes :  
l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou la levée de la dernière réserve.

## **6 - CRITERES D'ATTRIBUTION**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés et pondérés comme suit :

### **1) Capacités professionnelles, techniques et compétences adaptées à l'opération : 70%**

- Aptitude à réaliser des opérations de réhabilitation en milieu urbain contraint : 25 points
- Aptitude à maîtriser la coordination et l'apprentissage : 20 points
- Organisation prévisionnelle de la mission : 15 points
- Moyens affectés à la mission (humains et techniques) : 10 points

### **2) Prix : 30 % (décomposé par éléments de missions)**

## **7 – DOSSIER DE CONSULTATION ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Le présent dossier de consultation contient :

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières : CCAP
- La Cahier des Clauses Techniques Particulières : CCTP
- Un document de présentation de l'immeuble

En cas de difficultés de compréhension des documents fournis par la commune dans le cadre de cette consultation, vous pourrez contacter :

Cécile QUEBRIAC, Mairie de JOSSELIN au 02 97 22 24 17, [mairie@josselin.com](mailto:mairie@josselin.com)